

MAIRIE DE LALLAING

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la pluie et la grêle

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 1^{er} Octobre 2024.

À Lallaing

**Le 30 Septembre 2024
Le Maire,**

Jean-Paul FONTAINE